

Conseil Communautaire
Séance du 06 Avril 2023

Délibération N° 2023 04 016 : Finances – Fiscalité déchets ménagers - Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le périmètre du Val du Loir et de Lucé – Vote du taux pour 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président expose :

Considérant que par délibération n° 2022 09 059 en date du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'unifier son mode de facturation du service d'enlèvement des ordures ménagères en instituant la TEOM sur le secteur de Lucé, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que par délibération n°2022 09 060 en date du 29 septembre 2022, le Conseil communautaire a poursuivi cette démarche en instaurant un zonage unique pour les territoires de Lucé et du Val du Loir couvert par le SYVALORM.

Considérant que la taxe est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal.

Considérant que pour assurer ce service, la Communauté de Communes a adhéré au SYVALORM ;

Considérant qu'en raison de la hausse importante de la TGAP, et des contrats de collecte, le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères est contraint depuis 2021 de solliciter une augmentation de sa participation annuelle ;

Vu le coût du service pour 2023 évalué à 1 235 652 € ;

Vu les bases prévisionnelles 2023 telles que notifiées par les services de l'Etat ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- Décide d'augmenter le taux de la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2023 sur les secteurs Val du Loir et Lucé, le passant de 11,40% à 12,40% ;**

2.- Précise que cette disposition sera transcrite dans l'état (n°1259 TEOM - I) de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de **2023**.

Adopté à la majorité avec 4 voix contre et 4 abstentions.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Dominique LANGEVIN**

A blue ink signature of Dominique Langevin, written in a cursive style.